

Commune Les Hauts-de-Caux

76190

Conseil Municipal

Réunion du 14 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gérard LEGAY, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. LEGAY Gérard, CHANDELIER Lionel, ROUSSEL Sylvie, LEBOURG Jean-Jacques, DUBUFFET Sylvie, HAUZAY Régine, SCHABOWSKI Jean-Luc, CASSAR Marie-Odile, BERTOIS Magali, VITTECOQ Christel, TIERCELIN Jean-Luc, LAMURE Isabelle, THIEBAUT Jérôme, LECORDIER Morgan, HAMEL Hervé, VITTECOQ Frédéric, MARVIN Delphine, VACCARO Marie.

Était absent excusé : M. Sandy PARRAIN (donne pouvoir à M. Lionel CHANDELIER).

Secrétaire de séance : M. Marie VACCARO.

Date de convocation : 09 avril 2021

Date de publication : 21 avril 2021

Nombre de membres :

- en exercice : 19

- Présents : 18

- Votants : 19

1°) Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 mars 2021

Il est adopté à l'unanimité.

2°) Compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3°) Compte administratif 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, réuni sous la Présidence de M. Jean-Luc SCHABOWSKI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Gérard LEGAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

Résultats reportés		704 618.53		374 049.33		1 078 667.86
Opération de l'exercice	865 399.18	845 068.38	457 174.90	306 289.08		
Totaux	865 399.18	1 549 686.91	457 174.90	680 338.41	1 322 574.08	2 230 025.32
Résultats de clôture		684 287.73		223 163.51		
Reste à Réaliser						
Intégration de résultats						
Totaux cumulés		684 287.73		223 163.51		
Résultats définitifs						

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4°) Affectation des résultats

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour rappel : déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 150 885,82 €

Pour rappel : déficit reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 20 330,80 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (excédent -001) de la section d'investissement de : 223 163,51€

Un solde d'exécution (excédent -002) de la section de fonctionnement de : 684 287,73€

Reste à réaliser

En dépenses pour un montant de : 151 500,00 €

En recettes pour un montant de : 152 812,00 €

Besoin net de la section d'investissement 0 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 684 287,73 €

5°) Budget primitif 2021

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2021, préparé par la commission des Finances, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement à l'exception des crédits de subvention obligatoirement spécialisés, et au niveau de l'opération pour la section investissement.

La balance générale donne les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	930 822 €	1 514 426 €
Section d'investissement	951 009 €	951 009 €
Résultat total	1 881 831 €	2 465 435 €

6°) Taux de Fiscalité 2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote les taux actuels auxquels il faudra appliquer le lissage pour obtenir les taux définitifs, fournis par les services fiscaux, comme suit pour l'année 2021 :

- **Taxe Foncière (bâti) : 36.73%**
- **Taxe Foncière (non bâti) : 24.46%**

RENOUVELLEMENT ADHESION A LA MISSION LOCALE

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion à la Mission locale.

La cotisation de l'année 2021 s'élève à 1469€.

DEMANDE D'ADHESION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE SAINT-VALERY-EN-CAUX

Vu :

- La délibération 2020-09-25/61 de la commune de Saint-Valery-en-Caux du 25 septembre 2020 demandant l'adhésion au SDE76,
- La délibération 201118-32 du 18 novembre 2020 par laquelle la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre accepte d'étendre son périmètre d'adhésion au SDE76 à la commune de Saint-Valery-en-Caux,
- La délibération du 18 novembre 2020 du SDE76 acceptant cette adhésion,

Considérant :

- Que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- Que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- Que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- Que la commune a délibéré pour transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique, la TCCFE, soit entre 95 et 105 000 euros par an,
- Que le volume de travaux demandé par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre sera identique après adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux, ce qui permet au SDE76 d'assurer le financement des travaux et la charge de travail,
- Qu'il n'y a pas d'emprunts communaux à reprendre,
- Que la commune sera membre de la CLÉ 5.

Proposition :

Il est proposé :

- Soit d'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux,
- Soit de refuser l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux et d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux,

Ouï cet exposé, après avoir en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Conseil municipal :

- ACCEPTE l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et ACCEPTE d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux.

7°) Intercommunalité

-12/04 : Comité syndical BV

- vote du budget.

8°) Information

- Réunion avec le SIVOS du 06/04
- Point d'urbanisme : beaucoup de dossiers en cours
- Mise en place du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) géré par la Communauté de Communes prenant en compte les subventions demandées par les communes auprès de l'Etat.

9°) Dates à retenir

-15/04 : Conseil Communautaire

- 26/04 : réunion CAUE

- participants

-04/05 : Conseil Caux Central

-08/05 : Manifestation patriotique

-20-27/06 : Elections cantonales et régionales

- Les conseillers doivent confirmer leur disponibilité et trouver des personnes volontaires

-17/06 : passage du jury national de fleurissement

10°) Questions des Conseillers